



**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**du JEUDI 14 MARS 2019 à 18h30**  
**à MURLIN**

**Présents :**

Mme Danielle AUDUGE Mme Elisabeth BARBEAU, M. Serge BULIN, M. Olivier CADIOT, M. René FAUST, M. Eric JACQUET, M. Jacques LEGRAIN, M. Robert MAUJONNET, M. Rémy PASQUET, M. Gérard VOISINE, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Marc FAUCHE, M. Raphaël HAGHEBAERT, Mme Annie VAILLANT, M. Henri VALES

**Absents excusés :** M. Jean-Louis FITY , M. Alexis PLISSON

**I/ Organisation générale**

**1. Organisation des réunions ou groupes de travail**

Le Président souhaite échanger avec les membres du bureau sur la procédure relative à l'organisation de réunions ou de groupes de travail au sein de la Communauté de Communes.

Jacques Legrain explique que suite à la restitution de la bibliothèque à la Communautés Communes, les élus du secteur de Prémery ont souhaité se réunir pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Il y a eu une erreur dans la communication de cette réunion qui a été mal comprise, sa formulation de l'invitation étant très maladroite.

**2. Recours contentieux au tribunal administratif**

Deux administrés ont formé un recours pour excès de pouvoir contre la délibération n° 2018-113 portant modification statutaire.

Les requêtes ont été transmises aux membres du bureau. Le Président apportera quelques précisions.

Il regrette l'état d'esprit derrière cette requête. Il précise qu'un avocat a été choisi pour défendre la collectivité.

Le mémoire en défense rédigé par l'avocat sera transmis aux membre du bureau.

**II/ Finances**

**3. Demande de subvention régionale pour l'extension des locaux du siège (délibération 2019-010)**

L'extension des locaux du siège de l'intercommunalité prévoit un principe constructif à ossature et bardage bois, issue d'une essence locale (régionale).

La Région Bourgogne Franche Comté souhaite inciter à l'utilisation du bois en général et des bois locaux en particulier dans la construction de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique.

Elle a donc créé une aide pour les constructions des bâtiments dont au moins la charpente et l'ossature sont en bois.

Le bois local doit être transformé et mis en œuvre dans un rayon de moins de 200 km par rapport à son lieu de récolte.

Cette aide représente 50 % du montant HT des investissements subventionnables (ossature, charpente, bardage, menuiseries et aménagements intérieurs ou extérieurs fixes en bois locaux), soit pour la Communauté de Communes : 29 084€  
Compte tenu des aides de l'Etat et du Conseil Départemental déjà notifiées le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Montant HT de la dépense 309 469.66

Aide l'Etat : 142 500 € (46.05 %)

Aide du Conseil Départemental : 57 000 € (18.42%)

Aide de la Région : 29 084 € (9,4 %)

Total des aides publiques 228 584 € (73,86 %)

**Après en avoir délibéré, le bureau Communautaire, décide à l'unanimité :**

- **De solliciter une aide de la Région Bourgogne Franche Comté de 50% de l'assiette éligible pour la construction et le bardage bois de l'extension des locaux du siège de l'intercommunalité.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

**4. Etude du compte administratif 2018 (section de fonctionnement)**

Le projet de compte administratif 2018 du budget principal est présenté aux membres du bureau. L'exécution est présentée par chapitre.

**5. Préparation budget primitif 2019 (section de fonctionnement)**

Suite aux différentes réunions de la commission des finances, les éléments relatifs à la section de fonctionnement du budget 2019 sont proposés et débattus en séance. Des documents sont distribués aux membres du bureau.

**6. Perspectives budget primitif 2019 (section d'investissement)**

Les premières pistes pour la section d'investissement du budget 2019 ont été étudiées par la commission des finances sur propositions des autres commissions. Le travail de finalisation des inscriptions budgétaires sera effectué lors de la réunion de bureau suivante le jeudi 28 mars.

### **III/Action sociale**

**7. Point sur le fonctionnement des trois centres sociaux (services, locaux...)**

Il convient de clarifier certaines choses dans l'exercice de la compétence action sociale et notamment pour les missions déléguées aux trois centres sociaux. Le travail sur l'état des lieux des locaux doit être mené rapidement. De plus, une organisation est à mettre en place afin de faciliter le dialogue avec les trois structures.

Deux courriers reçus récemment qui mettent en évidence ce manque d'échange entre l'intercommunalité et les structures associatives ont été transmis aux membres du bureau communautaire.

Le président rappelle l'urgence à faire cet état des lieux des locaux utilisés avec les CSI. Il charge la vice-présidente d'organiser 3 visites en présence des maires avant l'été.

Madame AUDUGE précise que ces réunions vont être organisées dès la semaine prochaine. Monsieur CHATEAU souhaite que les présidents des CSI ne soient pas associés à cet état des lieux dans un premier temps. Il s'agit d'un travail entre les Communes et l'intercommunalité.

Le Président est sollicité par les trois Président des centres sociaux pour un RDV. Il souhaite associer des vices président à cette rencontre. La réunion se tiendra le 22 mars 14h à 15h30 à URZY.

#### 8. Orientations sur l'évolution des deux chantiers d'insertion

Suite à la première réunion du groupe de travail et aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de bureau du 24 janvier, il convient d'arrêter des orientations sur l'évolution du fonctionnement des 2 chantiers d'insertion du territoire. Ces orientations permettront au groupe de travail de poursuivre leurs travaux.

Deux questions doivent être abordées : La question du portage et la question de la répartition des travaux et rapport avec les Communes et le secteur marchand.

Orientation proposée par les membres du bureau : Aller progressivement vers 30% d'intervention sur le secteur marchand pour le chantier porté actuellement en régie. Pour Jacques LEGRAIN, il ne pas figer les choses. Il faudrait répartir les heures en fonction de critères simples.

Pour Raphaël HAGHEBAERT, il faudrait un portage unique par le CSI de Prémery avec deux antennes (Jean-Pierre CHATEAU et Annie VAILLANT valide cette analyse)

Le Président retient cette orientation et souhaite qu'une prochaine réunion du groupe de travail si tienne fin avril afin d'avancer dans ce sens.

#### **Questions diverses :**

- Information sur l'évolution du portage du contrat territoire lecture. Le contrat de travail de l'animatrice du contrat territoire lecture sera porté administrativement par la Communauté de communes à compter du 11 mars 2019. Le « reste à charge » sera identique au portage précédent. Le président et le vice-Président souhaite faire une point d'étape sur les missions de Maud Pierret à faire avant la fin avril (en associant les maires des communes où il y a des bibliothèque)
- Désignation commission PETR et conseil de développement territorial : le Président du PETR sollicite la communauté de Communes pour désigner les membres des commissions thématiques (santé, promotion du territoire, revitalisation centres-bourgs, tourisme/culture/patrimoine et mobilité)
- Avis sur les demandes de DETR des Communes : la Préfecture saisit la Communauté de Communes afin d'émettre un avis sur des demandes de DETR déposées par des communes du territoire intercommunal. (Demandes ci-annexées). Pas d'opposition de la part des membres du bureau.
- Signature contrat cadre avec le Département : 18 mars 2019 à 18h00 : Le Président du Conseil départemental sera présent le lundi 18 mars à 18h00 en Mairie de La Charité sur Loire pour la signature officielle du contrat cadre 2018-2020
- Point sur le conseil de développement : retour sur les réunions, attente des membres, articulation avec les instances de la Communauté de Communes : Les membres du bureau souhaite proposer aux membre du Conseil de développement de travailler sur les 3 thématiques suivantes : tourisme, service à développer (attractivité), culture (feuille de route pour le prochain bureau) en 3 groupes (Présence d'élus à la réunion du 4 avril).
- René FAUST souhaite savoir quand sera effectué versement de l'avance de l'OT pour 2019. Loren JAOUEN répond qu'il sera effectué d'ici la fin mars.